

## Concours 2023

### Parcours « Conception Son »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire

Nombre de places maximum : 6

#### PREREQUIS

##### Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge minimum est de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2023, c'est-à-dire née avant le 2 septembre 2005, sans dérogation possible.

##### Diplômes

Tous les candidats et candidates doivent :

- Etre titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteurs de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle<sup>1</sup>, doivent fournir :

- Une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une version plurilingue,
- Un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

##### Dérogation

Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, les candidats et candidates ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagés dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

##### Connaissances souhaitées :

- Mathématiques, Physique : niveau minimum requis BAC + 1 scientifique (voir ci-après la liste des connaissances souhaitées) ;
- Bonne culture générale, littéraire, artistique contemporaine (photo, arts plastiques, cinéma, musique) et théâtrale. Capacités de réflexion et d'analyse et qualités créatives et imaginatives ;
- Aptitude au travail collectif et motivations fortes pour le domaine du spectacle ;
- Toute expérience vécue en milieu professionnel, au sens large, est souhaitée (stages, projets personnels, etc...).
- Il est conseillé aux candidats et candidates de prendre connaissance des trois ouvrages suivants :
  - Daniel Deshays, *Pour une écriture du son*, Ed. Klincksieck, Paris, 2006.
  - Jean-Marc Larrue & Marie-Madeleine Mervant-Roux, *Le son du théâtre XIXe-XXIe siècle : histoire intermédiaire d'un lieu d'écoute moderne*, CNRS Éditions Paris, 2016.
  - Yann Paranthoën, *Propos d'un tailleur de sons*, Phonurgia Nova, Arles, 2002.
  -

##### Commission d'examen des candidatures

La commission d'examen des candidatures se réunira le **2 mars 2023**.

Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

##### Convocation

A compter du 24 mars, les candidats et candidates admissibles 1 recevront une convocation par voie de courrier électronique à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Les listes avec les noms des candidats et candidates, les horaires et les consignes générales seront également mises en ligne sur le site internet de l'école.

<sup>1</sup> Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

## INSCRIPTIONS

Du 5 janvier 2023 à midi au 2 février 2023 à midi

### 1. Inscription impérative sur le site Internet [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr), rubrique **Concours**

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel confirmant la création de son espace candidat, auquel il ou elle accède avec l'identifiant et le mot de passe qu'il ou elle a choisi.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit un email de confirmation avec une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

*Toute personne en situation de handicap est invitée à se signaler dès son inscription, par un mail auquel elle joindra une pièce justificative, afin que la cellule handicap de l'ENSATT puisse adapter les épreuves du concours à sa situation.*

**Il est important de fournir toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.**

### 2. Règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils doivent être réglés à compter du **5 janvier jusqu'au 2 février 2023 inclus**, soit par :
  - Carte bancaire (Paiement en ligne)
  - Virement (RIB téléchargeable sur le site [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)),
  - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom, concours et numéro d'inscription,
  - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **2 février 2023 inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT  
Concours SON  
4 rue Sœur Bouvier  
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront pas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

*Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.*

*Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'Ecole et de tout concours ultérieur.*

## Connaissances demandées en Mathématiques et en Physique

### MATHEMATIQUES

#### Calcul intégral

Intégrale d'une fonction continue. Changement de variables affines.

Résolution des équations différentielles linéaires homogènes à coefficients constants du premier et du second ordre.

#### Nombres complexes

Formes algébriques et trigonométriques des nombres complexes. Représentation géométrique d'un nombre complexe.

Modules et arguments des nombres complexes. Formule de Moivre.

#### Fonctions logarithmes, exponentielles et puissances

#### Développements limités

#### Dérivées des fonctions usuelles

#### Logique

Arithmétique binaire.

Notion de programmation algorithmique.

### PHYSIQUE

#### Electricité et électromagnétisme

Intensité du courant, tension électrique, valeurs moyennes et efficaces de ces grandeurs. Puissance et énergie électrique.

Loi des nœuds, loi des mailles, loi d'Ohm, théorème de superposition. Résistance, conductivité.

Electromoteurs – générateurs, électromoteurs – récepteurs. Modèles de Thévenin et de Norton.

Condensateur, champ électrique, force électrostatique. Champs magnétiques produits par des courants.

Loi de Laplace. Flux magnétique.

Loi de Faraday.

Applications : f.e.m. induite dans un conducteur rectiligne, loi de Lenz, auto-induction, modèle d'une bobine, transformateur.

Impédance et admittance des dipôles élémentaires. Dipôles élémentaires associés en série et en parallèle.

#### Mécanique

Cinématique du point : mouvements rectiligne et curviligne. Relation fondamentale de la dynamique newtonienne.

Energie potentielle, énergie cinétique, travail d'une force. Loi de conservation de l'énergie.

#### Oscillateurs

Equation différentielle des oscillateurs mécaniques et électriques amortis et non amortis à un degré de liberté. Oscillations libres et forcées de ces systèmes. Régimes transitoires et permanents.

Fréquence propre, résonance, bande passante, facteur de qualité, facteur de puissance.

#### Ondes

Ondes progressives sinusoïdales. Interférences.

Ondes stationnaires. Phénomènes de résonance associés aux ondes stationnaires.

## ÉPREUVES

**Admissibilité 1** sur un dossier de recherche : projet de réalisation sonore sur un thème donné.

---

Sujet :

**Vous réaliserez à partir de sons que vous aurez enregistrés vous-même une courte séquence sans musique ni parole ou texte dont le sujet sera : « le portrait sonore d'un voyage ou bien d'une activité professionnelle dans son exercice, au choix ». Cette courte séquence devra rester compréhensible par l'auditeur.**

Ce dossier de recherche comprendra :

- Un document sonore, ne dépassant pas 3 minutes, **au format WAV ou AIFF (format compressé refusé)**. La réalisation sera structurée par la prise de son, le montage et le mixage effectués avec les moyens dont dispose le/la candidat(e), même rudimentaires.
- Un texte au **format PDF** justifiant la démarche de réflexion, de conception et de réalisation ne dépassant pas 6 pages dactylographiées de format A4 .

Ces 2 documents, le document sonore et le document pdf, seront déposés par vos soins, au choix, sur la plateforme **We transfer**, <https://wetransfer.com/> ou sur la plateforme **Fromsmash**, <https://fromsmash.com/> à l'adresse mail suivante : [concours@ensatt.fr](mailto:concours@ensatt.fr)

Le candidat ou la candidate devra nommer les fichiers de chacun des éléments de ce dossier de recherche comme suit :

**Le concours\_nom du candidat\_initiale du prenom\_numero d'inscription :**

Exemple : (SON\_DUPONT\_P\_55298157)

Il est à adresser à l'ENSATT entre le **5 janvier et le 9 mars 2023** date limite.

Le dossier de recherche étant partie intégrante des épreuves du concours, il sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis, sur demande, à la disposition du candidat ou de la candidate à l'ENSATT.

***Attention : Seuls les dossiers de recherche des candidats et candidates inscrits et autorisés à se présenter seront examinés par le jury.***

Le jury d'admissibilité 1 se réunira le **27 mars 2023**.

## Admissibilité 2

---

Les candidats et candidates ayant satisfait à l'admissibilité 1 seront convoqués le **18 avril 2023** pour les épreuves suivantes :

- **une épreuve écrite de physique** (durée 2h00 ; coefficient 1)
- **une épreuve écrite d'analyse de textes et/ou de documents audiovisuels** (durée 1h30 ; coefficient 1)

**Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.**

## Admission

---

Les candidats et candidates ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité 2 seront convoqués par affichage à l'ENSATT, à l'épreuve d'admission le **19 avril 2023**.

Ils ou elles passeront :

- **un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du candidat ou de la candidate et les épreuves d'admissibilité (durée : 20 minutes environ)

**Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.**

Les décisions du jury sont souveraines.

Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.

La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves. Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : [www.ensatt.fr](http://www.ensatt.fr)